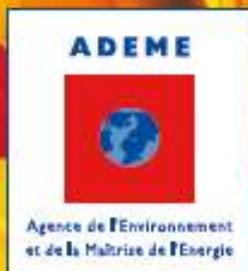


Rapport d'activité 2012



édito

Cette année 2012 se situe dans la continuité.

Après une année 2011 marquée par l'obtention d'un double label, on attend une année de stabilité dans la construction de la tarification.

Mais le SICTOM s'inscrit dans l'expérimentation d'ouverture des consignes de tri, candidature légitime si l'on veut donner tous les outils qui permettent de réduire les déchets.

Le résultat est spectaculaire, notamment par les volumes présentés, et le nombre de levées chute au-delà de nos attentes.

Fort heureusement, les amortisseurs budgétaires prévus fonctionnent.

Désormais, c'est la collecte et le coût des déchetteries qui constituent les dépenses les plus importantes de notre collectivité.

Pour tenir nos tarifs très bas compte tenu du niveau de service, il nous faudra améliorer la qualité de notre tri pour davantage de reversements, et optimiser encore nos circuits. L'arrivée de nouveaux adhérents y contribuera.

Bon tri !



Franck TISSERAND

Président du SICTOM du Val de Saône

Sommaire

| | |
|--|------------------------------------|
| 1. PRESENTATION DU SICTOM DU VAL-DE-SAONE | 4 |
| HISTORIQUE | 4 |
| COMPOSITION | 4 |
| ROLE | 4 |
| PRINCIPALES DECISIONS PRISES EN 2012 | 4 |
| ORGANISATION | 5 |
| FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT | 5 |
| 2. LES INDICATEURS TECHNIQUES | 6 |
| TERRITOIRE DESSERVI | 6 |
| NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN PORTE-A-PORTE ET POINTS DE REGROUPEMENT | 8 |
| FREQUENCES DE COLLECTE EN 2012 | 8 |
| NOMBRE ET LOCALISATION DES DECHETTERIES ET TYPES DE DECHETS ACCEPTES | 8 |
| COLLECTES SEPARATIVES PROPOSEES, DECHETS CONCERNES ET MODALITES | 9 |
| COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS ET FREQUENCE DES RAMASSAGES | 9 |
| COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES | 9 |
| LA RESSOURCERIE COMME ALTERNATIVE | 9 |
| TONNAGES ENLEVES AU COURS DE L'ANNEE 2012 | 10 |
| TONNAGES ENLEVES AU COURS DE L'ANNEE 2012 | 10 |
| EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE | 13 |
| TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS COLLECTES ET LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT | 13 |
| 3. LES INDICATEURS FINANCIERS | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES | 14 |
| MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES (EN €TTC) | 14 |
| TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE 2012 : | 15 |
| 4. BILAN DES DIFFERENTES ACTIONS MENEES | 17 |
| LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SCEY-SUR-SAONE | 17 |
| LES DECHETTERIES | 17 |
| LA REDEVANCE INCITATIVE ET LA COLLECTE SELECTIVE AU PORTE-A-PORTE | 17 |
| L'EXPERIMENTATION NATIONALE DE L'OUVERTURE DES CONSIGNES DE TRI | 17 |
| LA COMMUNICATION | 17 |
| LE SICTOM, ORGANISATION ET STRUCTURE | 17 |
| LE CONTEXTE FINANCIER | 17 |
| 5. PERSPECTIVES | 18 |

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, la rédaction de ce rapport est obligatoire.
Le contenu de ce rapport est fixé par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

1. PRESENTATION DU SICTOM DU VAL-DE-SAONE

Historique

Situé au centre du département à l'ouest de Vesoul, le SICTOM a été créé en février 1974, le siège se situe dans la zone artisanale de Scey-sur-Saône (anciens locaux d'Agriest).

Initialement, il assurait le traitement des déchets avec le site d'enfouissement de Scey-sur-Saône, mais depuis la fermeture du site en juillet 2002, le SICTOM a transmis la compétence traitement au SYTEVOM.

Le tri sélectif a été mis en place au porte-à-porte au 1^{er} janvier 2011.

La redevance incitative est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2011, après une facturation blanche sur le 1^{er} semestre 2011.

Une expérimentation sur l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques a été mise en place avec Eco-Emballages depuis le 1^{er} mars 2012.

Composition

Au 1^{er} janvier 2012, le syndicat mixte compte 13 Communautés de Communes adhérentes : « Les Belles Sources », « Saône et Coney », « Des Combes », « Pays Jusséen », « Agir Ensemble », « Du Chanois », « Des vertes Vallées », « Des Grand Bois », « La Saône Jolie », « Pays de Saulx », « Les 6 Villages », « Les Belles fontaines » et une partie des « Monts de Gy ». Les communes isolées sont au nombre de 6 : Barges, Bourguignon-les-Conflans, Breurey-les-Faverney, Charmoille, Velorcey, Vilory.

Ce sont 169 communes qui adhèrent au SICTOM, représentant 45 838 habitants soit 439 habitants de plus qu'en 2011.

Rôle

- Gestion du personnel de 7 déchetteries.
- Gestion du contrat de collecte des ordures ménagères.
- Réhabilitation et post exploitation du Centre d'Enfouissement Technique de Scey-sur-Saône.
- Promotion du tri sélectif, du compostage domestique et de la réduction à la source.
- Gestion du fichier des redevables de la redevance incitative
- Edition des factures de redevance incitative

Principales décisions prises en 2012

- Remise des labels QualiTri et QualiPlus reconnaissant la qualité du service (satisfaction des usagers, maîtrise des coûts, impacts environnementaux, conditions d'hygiène et de sécurité)
- Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques dans le cadre de l'expérimentation nationale menée par Eco-Emballages
- Achat des locaux d'Agriest à Scey-sur-Saône
- Réajustement des tarifs 2012
- Possibilité d'un rythme trimestriel de facturation pour les adhérents volontaires
- Décalage des périodes de facturation (facturation du 4^e trimestre seul) pour repartir sur une facturation semestrielle au 1^{er} janvier 2013
- Mise en place de conventions pour autoriser le collecteur à emprunter des passages privés
- Projet de cartes prépayées pour l'évacuation de déchets en surplus dans des points d'apport volontaires d'ordures ménagères
- Possibilité de reprise des anciens bacs de tri inutilisables, à titre gracieux
- Possibilité de vente et pose de serrures sur les bacs de tri
- Vote des tarifs 2013
- Actualisation de la dérogation préfectorale sur la fréquence de collecte des ordures ménagères
- Adhésion de la Communauté de Communes du Val de Semouse (CCVS) au 1^{er} janvier 2013

- Vote pour le transfert de compétences collecte et traitement des déchets ménagers de la CCVS au 1^{er} janvier 2013
- Transfert de 6 agents de collecte issus de la CCVS au 1^{er} janvier 2013
- Location de locaux techniques de la CCVS
- Passage en redevance incitative de la CCVS au 1^{er} janvier 2014 à l'issu d'une période de facturation blanche
- Location d'une partie des locaux d'Agriest et mise à disposition d'un véhicule, à l'association
- Rés'Urgences, la Ressourcerie
- Création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe
- Prise en charge de la gestion de la déchetterie de Frétingey
- Vote pour le transfert des gardiens de déchetterie au SYTEVOM au 1^{er} janvier 2013

Organisation

- Le comité syndical est composé d'un délégué par commune (un titulaire et un suppléant par commune qui sont élus par les conseils communautaires ou municipaux, le cas échéant).
- Le président et les 20 membres du bureau sont élus par les membres du comité syndical.
- En 2012, le personnel du SICTOM se compose :
 - d'un directeur, chargé de mission redevance incitative et tri sélectif
 - d'une secrétaire
 - d'une auxiliaire de projet redevance incitative et tri sélectif
 - de trois agents administratifs
 - d'une ambassadrice du tri à temps partiel
 - de 7 gardiens de déchetterie
 - de 1 gardiens remplaçants
 - de 3 contractuels embauchés pour former une brigade de tri et assurer la partie technique des dossiers.

Fonctionnement du syndicat



2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Territoire desservi

L'exploitation du service est assurée sur la totalité du territoire du SICTOM du Val de Saône.
 Au 1^{er} Janvier 2012, le Syndicat regroupe 169 communes :

| | | |
|--|---|---|
| ABELCOURT ABONCOURT-GESINCOURT AISEY ET RICHCOURT ALAINCOURT AMANCE AMBIEVILLERS AMONCOURT ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL ANJEUX ARBECEY AROZ AUGICOURT AUTREY-LES-CERRE AUXON-LES-VESOUL BAIGNES BARGES BASSE VAIVRE (LA) BASSIGNEY BATIES (LES) BAULAY BETAUCOURT BETONCOURT-LES-BROTTE BETONCOURT-ST-PANCRAS BLONDEFONTAINE BOREY BOUGEY BOUGNON BOULIGNEY BOURBEVELLE BOURGUIGNON-LES-CONFLANS BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE BOURSIERES BOUSSERAUCOURT BREUREY-LES-FAVERNEY BUCEY-LES-TRAVES BUFFIGNECOURT CALMOUTIER CEMBOING CENDRECOURT CERRE-LES-NOROY CHANTES CHARGEY-LES-PORT CHARMOILLE CHASSEY-LES-SCEY CHATENEY CHATENOIS CHAUX-LES-PORT CHEMILLY CLANS COLOMBE-LES-VESOUL COLOMBOTTE COMBEAUFONTAINE CONFLANDEY CONFLANS-SUR-LANTERNE CONFRACOURT CONTREGLISE CORNOT | CORRE CREUSE (LA) CREVENEY CUBRY-LES-FAVERNEY CUVE DAMPIERRE-LES-CONFLANS DAMPVALLEY-LES-COLOMBE DAMPVALLEY-ST-PANCRAS DEMANGEVELLE DEMIE (LA) ECHENOZ-LE-SEC EHUNS EQUEVILLEY FAVERNEY FERRIERES-LES-SCEY FLAGY FLEUREY-LES-FAVERNEY FONTENOIS-LA-VILLE FOUCHECOURT FRESNE-SAINT-MAMES FRETIGNEY GENEVREY GEVIGNEY-ET-MERCEY GIREFONTAINE GOURGEON GRATTERY GREUCOURT HURECOURT JASNEY JONVELLE JUSSEY LAMBREY LIEFFRANS LIEVANS MAGNORAY (LE) MAGNY-LES-JUSSEY MAILLERONCOURT-CHARETTE MAILLERONCOURT-ST-PANCRAS MAILLEY-ET-CHAZELOT MELIN MELINCOURT MENOUX MERSUAY MEURCOURT MONTCOURT MONTDORE MONTJUSTIN MONTUREUX-LES-BAULAY NEUREY-EN-VAUX NEUREY-LES-LA-DEMIE NEUVILLE-LES-LA-CHARITE NEUVILLE-LES-SCEY (LA) NOIDANS-LE-FERROUX NOROY-LE-BOURG OIGNEY ORMOY OVANCHES | PASSAVANT-LA-ROCHERE PISSEURE (LA) PLAINEMONT POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE PONT-DE-PLANCHES PONT-DU-BOIS PONTCEY PORT-SUR-SAONE PROVENCHERE PURGEROT RAINCOURT RANZEVILLE RAZE ROSEY RUPT-SUR-SAONE SAINT-GAND SAINT-REMY SAINTE-MARIE-EN-CHAUX SAPONCOURT SAULX-DE-VESOUL SCEY-SUR-SAONE SCYE SELLES SEMMADON SENONCOURT SERVIGNEY SOING-CUBRY-CHARENTENAY TARTECOURT TRAVES VAL-SAINT-ELOI VALLEROIS-LORIOZ VALLEROIS-LE-BOIS VAROGNE VAUCHOUX VAUVILLERS VELLE-LE-CHATEL VELLEFAUX VELLEFRIE VELLEGUINDRY VELLEMINFROY VELORCEY VENISEY VERNOTTE (LA) VEZET VILLARS-LE-PAUTEL VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA) VILLENEUVE (LA) VILLERS-LE-SEC VILLERS-LES-LUXEUIL VILLERS-SUR-PORT VILORY VISONCOURT VOUGECOURT VY-LE-FERROUX VY-LES-RUPT |
|--|---|---|

TERRITOIRE du SICTOM VDS 2012



Nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et points de regroupement

D'après le dernier recensement, la population était de 45 838 habitants au 31 décembre 2012, sur le territoire du Val de Saône.

La collecte est exécutée au porte-à-porte sur toutes les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale suivant les règles du code de la route aux camions automobiles.

Fréquences de collecte en 2012

Les fréquences de collectes des ordures ménagères sont les suivantes :

- 2 fois par semaine pour les hôpitaux de Polaincourt et Saint-Rémy
- 1 fois par semaine pour les communes de Port-sur-Saône et Jussey
- 1 fois par quinzaine pour toutes les communes, hors période estivale
- 1 fois par semaine pour toutes les communes entre le 2 juillet et le 24 août

La fréquence de collecte du tri est la suivante :

1 fois par quinzaine.

Nombre et localisation des déchetteries et types de déchets acceptés

- La déchetterie de Scey-sur-Saône ouverte depuis le 17 avril 2000.
- La déchetterie de Port-sur-Saône ouverte depuis le 3 août 1999.
 - Ces déchetteries rurales plus fréquentées, sont ouvertes à raison de 35h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 30h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Jussey ouverte depuis le 17 mai 2000.
- La déchetterie de Vauvillers ouverte depuis le 2 octobre 2000.
- La déchetterie d'Amance ouverte depuis le 17 avril 2000.
 - Ces déchetteries rurales sont ouvertes à raison de 35h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 24h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Saulx-de-Vesoul ouverte depuis le 20 août 2001.
 - C'est une déchetterie rurale qui est ouverte à raison de 29h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 18h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Fresne-Saint-Mamès ouverte depuis le 7 août 1999.
 - C'est une déchetterie rurale simplifiée qui est ouverte à raison de 29h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 30 septembre) et 18h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Frétingney ouverte depuis le juillet 2012.
 - C'est une déchetterie rurale qui est ouverte à raison de 28h hebdomadaire en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 18h hebdomadaire en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).

Ces déchetteries acceptent les déchets suivants :

| | | |
|--|--|---|
| DMS (solvants, toxiques, aérosols, batteries, néons, peintures, colle, phytosanitaires, piles) | Déchets verts Ferraille Gravats / inertes Papiers, journaux cartons Bois Tout venant Verre Huile de vidange | Huile de friture Vêtements / Chaussures / Pneus Livres Boîtes métalliques Cartouches imprimantes Bouchons en liège Plastiques Téléphones portables |
| DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques, par exemple GEM : gros électroménager) | | |

Collectes séparatives proposées, déchets concernés et modalités

- Une collecte au porte-à-porte de bacs de tri pour les déchets recyclables est organisée sur l'ensemble des communes du SICTOM.
Jusqu'au 29 février : papiers, cartons, emballages métalliques et flacons et bouteilles plastiques étaient acceptés à la collecte.
Depuis le 1^{er} mars, en plus des papiers, cartons et emballages métalliques, tous les emballages souples et rigides, ainsi que les films plastiques sont acceptés à la collecte, dans le cadre de l'expérimentation nationale d'ouverture des consignes de tri menée par Eco-Emballages.
- Et, 332 conteneurs à verre en points d'apport volontaire (PAV) sont répartis sur les communes soit une moyenne de 1 conteneur pour 136 habitants.

Collecte des déchets encombrants et fréquence des ramassages

Le SICTOM n'a pas été sollicité afin d'organiser, en collaboration avec son partenaire de collecte, le ramassage des déchets encombrants en porte-à-porte.

La présence de la Ressourcerie répond à des besoins ponctuels.

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés en même temps que la collecte normale des ordures ménagères sous réserve du respect des dispositions du décret n° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

La Ressourcerie comme alternative

La Ressourcerie, association de collecte d'objets, se présente comme une alternative en assurant la remise en état et la vente sans but lucratif des objets déposés en déchetterie de Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône, Amance, Jussey et Vauvillers, ou sur le site de Scey-sur-Saône.



Tonnages enlevés au cours de l'année 2012

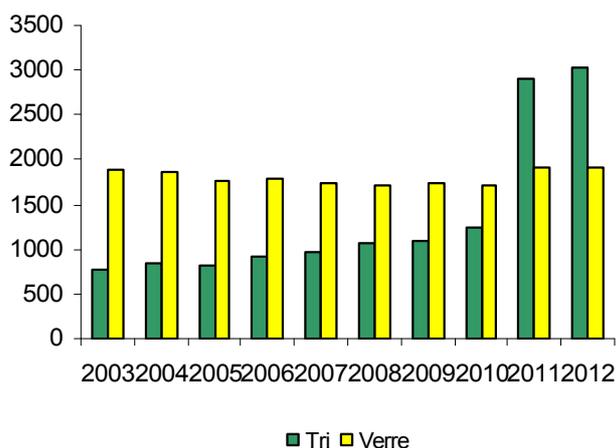
Tonnages enlevés au titre de la collecte sélective :

- Conteneurs verre en point d'apport volontaire **1 907 t** soit 42 kg / hab.
- Collecte du tri au porte-à-porte **3 040 t** soit 66 kg / hab (objectif 75 kg)

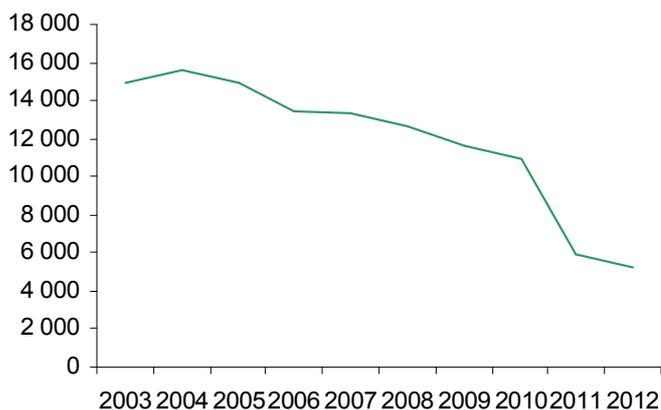
Tonnages incinérés :

- Ordures ménagères : **5 258 t** soit 115 kg / hab

Historique des tonnages pour la collecte sélective et pour les ordures ménagères



La redevance incitative et la mise en place de l'expérimentation de nouvelles consignes de tri étendues à tous les emballages plastiques ont entraîné une augmentation des tonnages. L'apport du verre en points d'apport volontaire se stabilise, contrairement à une tendance nationale plutôt à la baisse.



La quantité d'ordures ménagères résiduelles, en constante baisse depuis plusieurs années, a diminué de près de la moitié depuis 2010 et continue de diminuer en 2011 et 2012 avec la redevance incitative et l'expérimentation des consignes de tri.

Tonnages enlevés en déchetteries en 2012 :

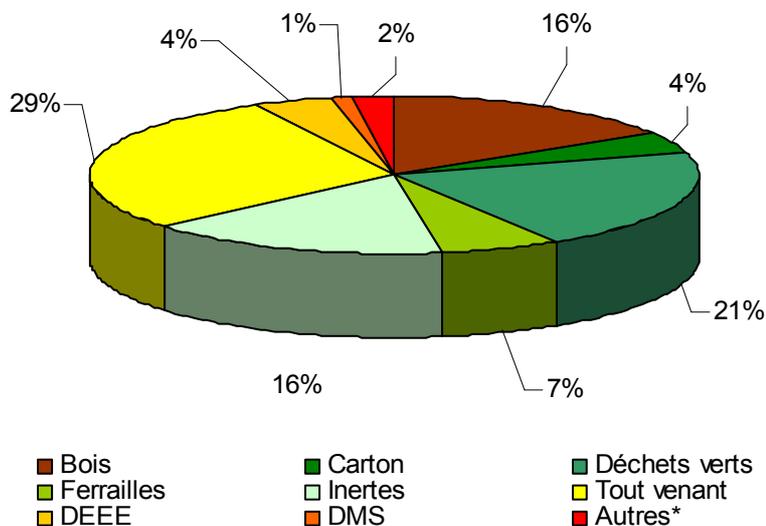
• Sur les 7 déchetteries du SICTOM :

8 444 t

soit 184 kg / hab.

Répartition des différents matériaux en déchetteries en 2012

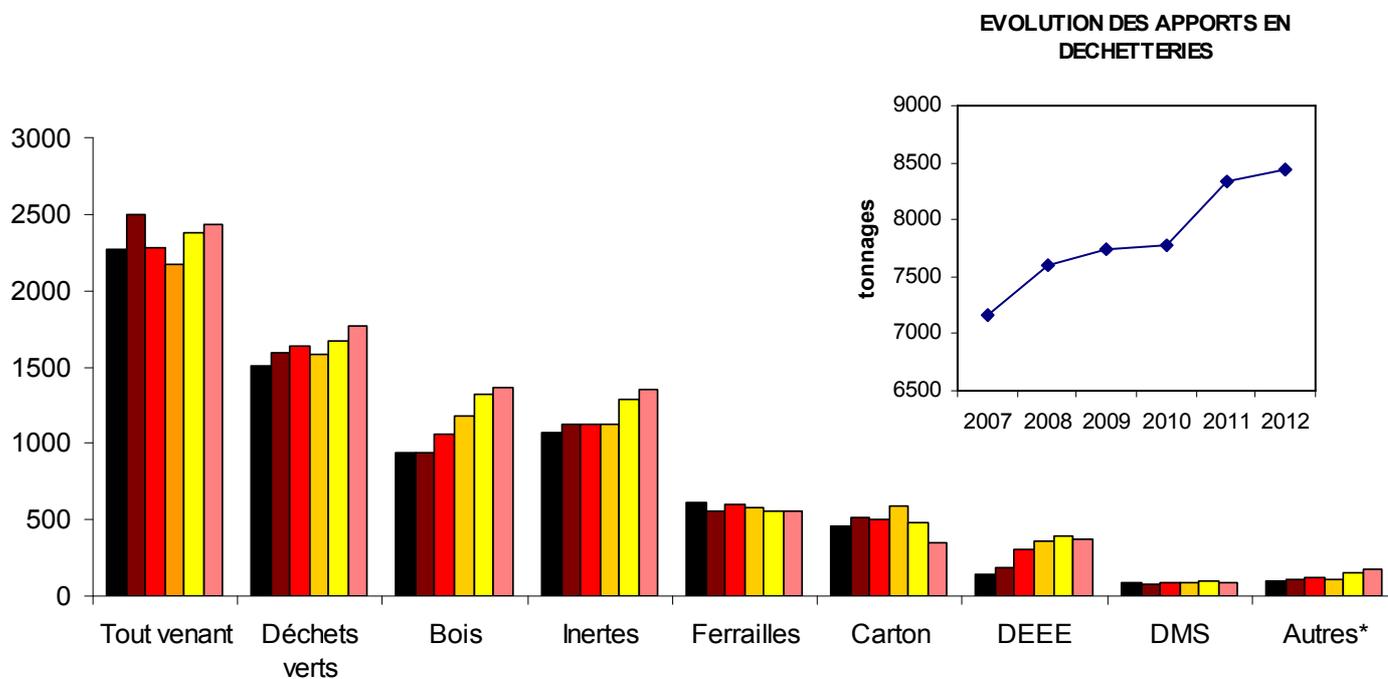
| Matériaux | Total en tonnes |
|---------------|-----------------|
| Bois | 1 363 |
| Carton | 344 |
| Déchets verts | 1 762 |
| Ferrailles | 553 |
| Inertes | 1 351 |
| Tout venant | 2 431 |
| DEEE | 369 |
| DMS | 92 |
| Autres* | 179 |
| TOTAUX | 8 444 |



* huiles, pneus, vêtements, cartouches, livres, bouchons en liège, etc.

On note une légère augmentation des apports en déchetterie, révélant un geste de tri qui s'encre de plus en plus auprès des usagers. On note aussi une stabilité des tonnages « tout-venant ».

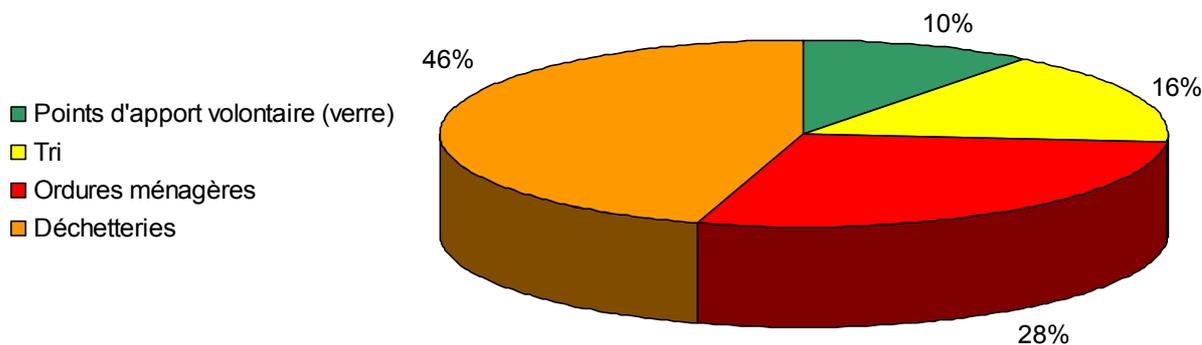
Comparatif avec les années précédentes :



On observe une hausse des tonnages pour les bennes « tout venant », déchets verts, bois et inertes. Les tonnages de la benne « carton » continuent de diminuer, malgré une tendance à mettre les gros cartons dans les bacs jaunes (geste à corriger par une campagne de communication).

Totalité des déchets enlevés au cours de l'exercice 2012 :

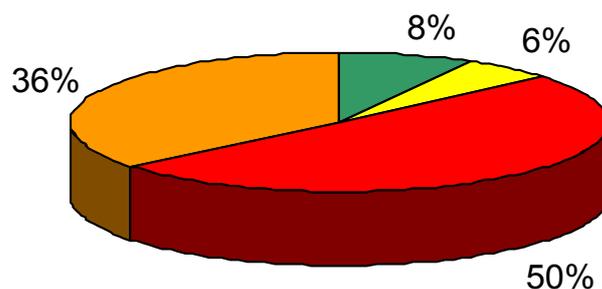
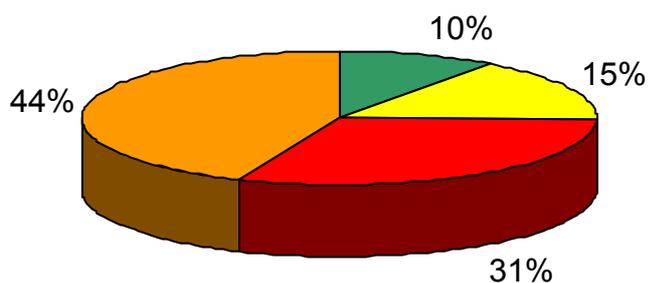
Ordures ménagères + Tri + PAV verre + Déchetteries : **18 649 t** soit 407 kg / hab.



Comparatif avec les années précédentes

Le tonnage d'ordures ménagères continue de diminuer, toujours au profit des bennes valorisables des déchetteries, tandis que les volumes de tri augmentent. On note une stagnation des tonnages du verre en points d'apport volontaire. Parallèlement, la vente des composteurs domestiques est régulière.

| 2011 | 2010 |
|--|--|
| Ordures ménagères + Tri + PAV verre + Déchetteries : 19 092 t | Ordures ménagères + PAV mixte (verre + tri) + Déchetteries : 21 654 t |

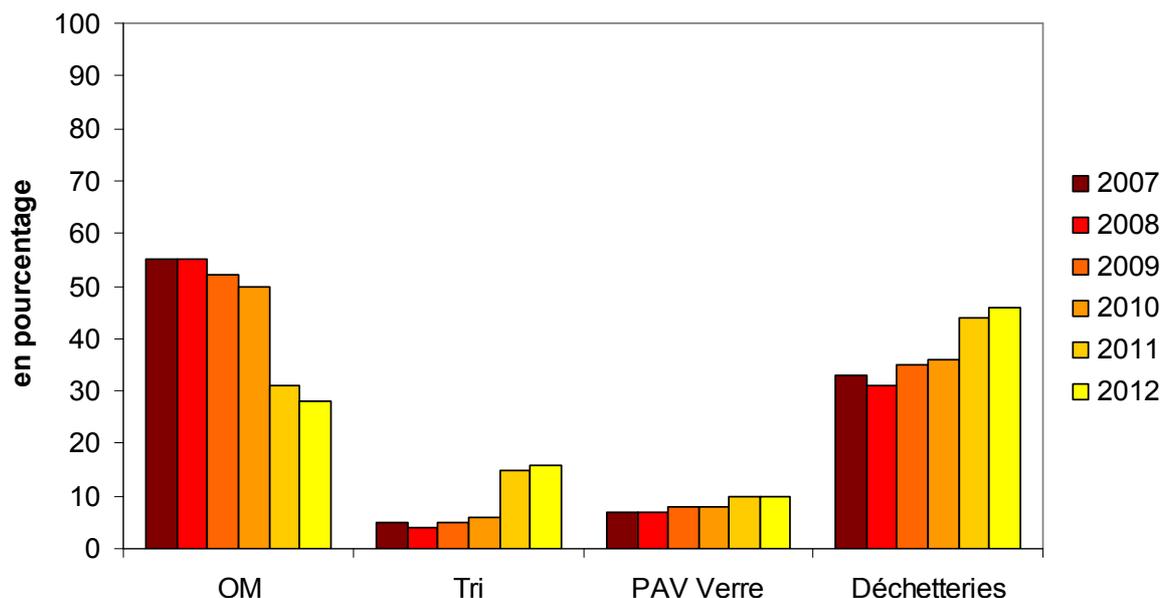


Estimation des tonnages compostés

On compte sur le territoire près de 5 000 composteurs (4 300 composteurs vendus par le Sictom + équipement autre estimé à 15%).

On peut ainsi estimer le tonnage de déchets compostés à **1 125 t** pour l'année 2012.

Evolution des tonnages



Aujourd'hui, les ordures ménagères ne représentent plus que 28% des déchets collectés, alors qu'en 2009, elles représentaient 52% des déchets collectés.

Evolution de l'organisation de la collecte

- Le contrat de collecte des ordures ménagères en vigueur en 2012, a débuté le 1^{er} janvier 2011.
- Le titulaire de ce contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés est l'entreprise SITA pour la période 2011 à 2014.
- En 2012, la fréquence de collecte des ordures ménagères est organisée par quinzaine, suite à l'arrêté préfectoral D2/I/2011 n°2019 pris le 12 octobre 2011, sauf pour les zones agglomérées de plus de 2000 habitants (Port-sur-Saône et Jussey), et avec possibilité de dérogation pour certains types d'établissements identifiés dans l'article 2. Une collecte hebdomadaire est organisée en juillet et en août. La collecte par quinzaine renforce la réduction à la source et le caractère négatif de la redevance.

Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

- Le SYTEVOM ayant la compétence traitement des déchets ménagers, il gère les apports au Centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux et au quai de transfert de Saint-Sauveur.
- La collecte est assurée sur le secteur du syndicat par 5 camions (trois pour les ordures ménagères et deux pour la collecte sélective).
- Le Centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux accueille les ordures ménagères du SICTOM du Val-de-Saône depuis le 8 janvier 2007.

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères

Le service de collecte des ordures ménagères, l'évacuation et le déchargement des déchets sur les sites Saint-Sauveur et Noidans-le-Ferroux ont été confiés à la Société SITA par contrat suite à un marché public du SICTOM du VAL DE SAONE.

La durée de ce contrat a été fixée à quatre ans à compter du 1^{ier} Janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014.

Montant annuel global des dépenses (en €TTC)

Service de collecte des ordures ménagères

- Pour l'année 2012, la totalité des factures à SITA pour la collecte des ordures ménagères s'élève à :

TOTAL : 1 287 441.14 € (TVA 7%) dont 104 686.20€ facturés en 2013

Représente la totalité des prestations de collecte pour l'année 2012

Service de traitement des ordures ménagères

- Pour l'année 2012, la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le traitement des ordures ménagères s'élève à :

TOTAL : 578 281.44 € (TVA 7%) dont 126 288.14 facturés en 2013

Représente la totalité des prestations de traitement pour l'année 2012

Cotisation en tant qu'adhérent au SYTEVOM

- Pour l'année 2012, la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le financement de la collecte des points d'apports volontaires, le fonctionnement global des déchetteries, et celui du centre de tri s'élève à :

TOTAL : 978 301 €

Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône

- Pour l'année 2012, la totalité des factures s'élève à :

TOTAL : 143 663.16

Achat des bacs et composteurs

- Pour l'année 2012, la totalité des factures s'élève à :

TOTAL : 22 500 € (campagne de composteurs 2011)

* achat des nouveaux bacs d'ordures ménagères amortis sur six ans

Charges à caractère général

- Pour l'année 2012, la totalité des factures correspondant aux charges à caractère général (fonctionnement), s'élève à :

TOTAL : 264 328.13 €*

* comprend les frais de fonctionnement hors frais de personnel

Modalités de financement

Ces dépenses sont financées par la redevance incitative reversée par les adhérents.

Grâce à la baisse des tonnages, le traitement des ordures ménagères ne représente plus la principale dépense du Sictom, mais seulement 15% du budget.

Tarifs Sictom de la redevance incitative 2012 :

Les tarifs, votés par le Comité Syndical par délibération du 16 février 2012, comprend :

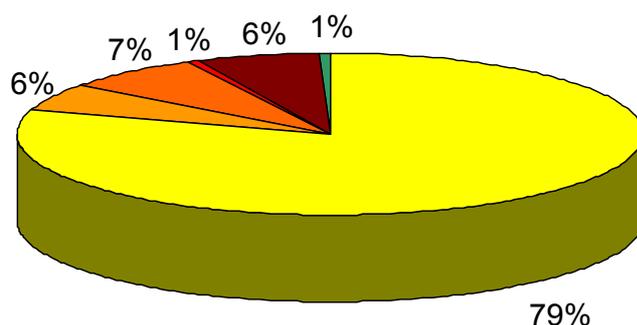
- une part fixe fixée en fonction du volume du bac
- une part variable calculée en fonction du volume du bac et du nombre de levées

| SICTOM du VAL de SAÔNE TARIFS REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MENAGERES 2012 | PART FIXE Soit : volume x 0.530 € au L | PART VARIABLE | |
|--|---|-----------------------|-----------------------|
| | | La levée tarif réduit | La levée tarif normal |
| CONTENEUR AGREE 140 LITRES | 74.20 € | 2.00 € | 7.20 € |
| CONTENEUR AGREE 240 LITRES | 127.20 € | 3.80 € | 9.45 € |
| CONTENEUR AGREE 340 LITRES | 180.20 € | 5.20 € | 11.00 € |
| CONTENEUR AGREE 660 LITRES | 349.80 € | 9.90 € | 14.50 € |
| SAC PREPAYE AGREE 50 LITRES | 2.80 € l'unité | | |
| <small>soit 70.50 € le rouleau de 25 unités (dont Part fixe : 26.50 € - Part variable : 21.50€ (base d'un bac de 140 litres à 17 levées/an) Prix unitaire de 2.82€ arrondi à 2 décimales</small> | | | |
| PART FIXE FORFAITAIRE (Forfait dérogatoire) | | 50.00 € | |
| <small>Base de calcul de part fixe uniforme au litre : 0.530 € - Collecte en C0.5 selon arrêté préfectoral n°2019 du 12 octobre 2011</small> | | | |

- En 2012, le SICTOM a perçu 3 152 425.70€ au titre de la participation des usagers. Cette participation comprend la redevance incitative 2012, les dégrèvements et facturations complémentaires depuis le 1^{er} juillet 2011, la part fixe du 1^{er} trimestre 2013 facturée aux adhérents.

La redevance incitative perçue pour l'année civile 2012 s'élève à 2 883 723.66 €.

Répartition des recettes du SICTOM en 2012



- Participation des usagers (particuliers, professionnels, services municipaux) perçue en 2012
- Emprunt
- Participation Sytevom perçue en 2012
- Participation des collectivités
- Remboursement rémunération de personnel
- Vente de Bacs et composteurs

Coût global TTC ramené à l'habitant

| | |
|---|----------------|
| Collecte | 28.09 € |
| Traitement | 12.62 € |
| Cotisation au SYTEVOM (PAV, investissement et gestion des bennes des déchetteries, tri au centre de tri...) | 21.34 € |
| Réhabilitation Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône | 3.13 € |
| Frais de structure | 17.82 € |
| Amortissement des bacs d'ordures ménagères | 2.75 € |
| Titres annulés | 1.47 € |
| Autres amortissements | 0.22 € |
| TOTAL GENERAL | 87.45 € |

Coût global TTC ramené à la tonne de déchets

| | |
|--|-----------------|
| Collecte | 69.00 € |
| Traitement | 30.99 € |
| Cotisation au SYTEVOM | 52.43 € |
| Réhabilitation Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône | 7.70 € |
| Frais de structure | 43.78 € |
| Amortissement des bacs d'ordures ménagères | 6.75 € |
| Titres annulés | 3.62 € |
| Autres amortissements | 0.55 € |
| TOTAL GENERAL | 214.82 € |

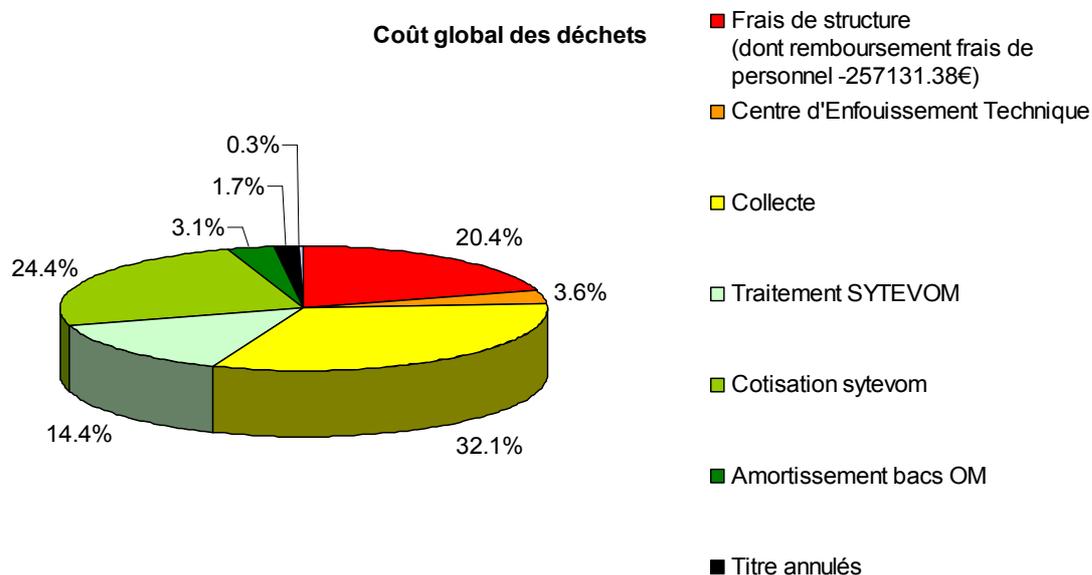
Coût global TTC ramené au redevable

| | |
|--|-----------------|
| Collecte | 55.85 € |
| Traitement | 25.09 € |
| Cotisation au SYTEVOM | 42.44 € |
| Réhabilitation Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône | 6.23 € |
| Frais de structure | 35.44€ |
| Amortissement des bacs d'ordures ménagères | 5.47 € |
| Titres annulés | 2.93 € |
| Autres amortissements | 0.44 € |
| TOTAL GENERAL | 173.90 € |

Coût global TTC ramené à la tonne d'ordures ménagères

| | |
|--|-----------------|
| Collecte | 244.85 € |
| Traitement | 109.98 € |
| Cotisation au SYTEVOM | 186.06 € |
| Réhabilitation Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône | 27.32 € |
| Frais de structure | 155.38 € |
| Amortissement des bacs d'ordures ménagères | 23.97 € |
| Titres annulés | 12.83 € |
| Autres amortissements | 1.94 € |
| TOTAL GENERAL | 762.34 € |

Coût global des déchets



2. BILAN DES DIFFERENTES ACTION MENEES

Le Centre d'Enfouissement Technique de Scey-sur-Saône

Actualisation de la convention avec la Sté Saône Vidange

Actualisation des conventions pour le traitement des lixiviats avec le SIGEUD de Lure et VEOLIA et avec l'Agglomération de Vesoul (CTEU de Pusey)

Suivi du traitement et du transport des lixiviats

Réparations, nouvelles pompes et aménagements

Réfection de l'installation électrique

Les déchetteries

Transfert des gardiens de déchetteries au Sytevom au 31 décembre 2012

Distribution de bacs et composteurs

Distribution du guide « Déchetterie, mode d'emploi »

Promotion de la Ressourcerie comme alternative à la benne tout-venant à proximité des locaux du syndicat

La redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte

Dotation et échange en bacs

Vérification de puces et échange des bacs d'ordures ménagères non conformes

Mise en place de sacs prépayés pour les personnes handicapées et pour les salles des fêtes

Mise en place de solutions pour les points de collecte difficiles

Vente de bacs et de composteurs

Mise à jour du fichier usager

Mise à jour et application du règlement de redevance incitative

Edition et transmission des factures aux adhérents

Etude pour la mise en place de la dotation et de la redevance incitative pour l'entrée de la CCVS

L'expérimentation nationale de l'ouverture des consignes de tri

Participation à une expérimentation nationale menée par Eco-Emballages

Ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques (en plus des flacons et bouteilles en plastique)

Concerne les emballages rigides et les films souples en plastique

Mise en place du plan de communication prévu par Eco-Emballages : envoi de supports de communication, réunions publiques.

Transmission des résultats de l'expérimentation par les suivis de collecte et les caractérisations

Mise en place de brigade du tri pour intégrer les nouveaux gestes de tri

Point fait régulièrement avec tous les acteurs de l'expérimentation : Eco-Emballages, Sytevom et repreneurs, Sictom.

La communication

Réalisation d'autocollants illustrant les erreurs de tri posés par les ripeurs

Rédaction du bulletin de communication : Triporteur 7 et 8

Réalisation de panneaux d'information trilingue sur les consignes

Mise en ligne d'informations sur site internet du SICTOM

Traitement des courriers et réclamations

Accueil de scolaires en déchetteries, et animations en classe sur le tri

Animations en habitat collectif

Animation au Salon de l'habitat à Port-sur-Saône

Le SICTOM, organisation et structure

Recrutement de personnels contractuels pour la mise en place de la brigade de tri

Remise des labels QualiTri et QualiPlus

Le contexte financier

Application de la redevance incitative

Publication des coûts dans la matrice standard nationale SINOE® grâce à l'outil mis en place par l'ADEME, Comptacoût

5. PERSPECTIVES

La gestion des gardiens de déchetteries sera transférée au SYTEVOM à compter du 1^{er} janvier 2013.

La Communauté de Communes du Val de Semouse (CCVS) intégrera le SICTOM au 1^{er} janvier 2013. Les habitants de la CCVS seront dotés de bacs pucés pour les ordures ménagères au cours du 1^{er} semestre. Ils bénéficieront ensuite de la collecte en C0.5 des ordures ménagères et de la collecte du tri en porte-à-porte. Après une période de facturation incitative, la redevance incitative leur sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2014.

En fonction des résultats obtenus lors de l'expérimentation nationale menée par Eco-Emballages pour l'ouverture des consignes de tri, le SICTOM poursuivra cette extension de consignes.



